



# Rapport

**3<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE du Réseau Régional  
d'Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest,  
RAMPAO**

*02-03 Juillet 2010, Nouakchott, Mauritanie*

## 1. INTRODUCTION

La troisième assemblée générale (AG) du RAMP AO s'est tenue du 02 au 03 juillet 2010 à Nouakchott, en Mauritanie. Cette troisième AG a été avec l'appui technique et financier de la Fondation Internationale du Banc d'Arguin (FIBA) et le soutien financier du fonds d'appui au PRCM et de la Oak Foundation.

Environ 70 personnes ont pris part à cette réunion, dont les représentants des gestionnaires et usagers des AMP membres, des AMP candidates à l'adhésion, d'institutions partenaires du RAMP AO, des représentants des organisation fondatrices du PRCM et de la CSRP, des membres du conseil scientifique du réseau et d'autres initiatives de conservation au niveau régional et international. Cette 3<sup>ème</sup> AG a également été rehaussée par la présence de deux ministres : le ministre chargé de l'environnement et du développement durable et le ministre chargé des pêches de Mauritanie. La liste des participants est jointe en **annexe 1**.

Conformément aux nouveaux statuts du RAMP AO, la troisième AG, la réunion s'est déroulée en plusieurs phases clés, avec des séances plénières en alternance avec les travaux de groupes des AMP membres et des partenaires du réseau. Le détail du programme réalisé est présenté en **annexe 2**.

## 2. DEROULEMENT DES TRAVAUX

### JOURNEE 1

#### 2.1. Cérémonie d'ouverture

La séance d'ouverture de la 3<sup>ème</sup> Assemblée Générale a débuté par le mot de bienvenue par le président sortant, M. Alfredo da Silva. Dans son allocution, M. da Silva s'est entre autres félicité de la présence des deux hauts dirigeants mauritaniens, ainsi que de représentants de différentes institutions, notamment du secrétariat de la convention sur la diversité biologique CBD, ce qui démontre l'intérêt que le RAMP AO suscite non seulement auprès des Etats de la sous-région, mais également au niveau international.

L'intervention de M. da Silva a été suivie de celle de M. Ahmed Senhoury, directeur de l'unité de coordination du PRCM, qui a souligné l'importance que la consolidation du RAMP AO occupe dans le cadre du PRC et la volonté de celui-ci à poursuivre son appui au réseau.

Mme Sylvie Goyet, Directrice Générale de la FIBA, a dans son allocution félicité le réseau et ses membres pour les progrès accompli grâce aux appui du PRCM et de la Fondation Oak. Elle a ensuite souhaité une appropriation accrue du réseau par ses membres.

Dans son intervention, M. Jo Mulongoy, Directeur Technique et Scientifique au Secrétariat de la CBD a souligné le caractère exemplaire du RAMP AO dans la perspective de la mise en œuvre des objectifs de la convention et le besoin de capitaliser encore plus cette expérience au niveau international. Il a souhaité une forte implication de l'Afrique de l'Ouest dans le processus d'élaboration des objectifs post 2010 de la CBD.

Suite à ces différentes interventions, Son Excellence M. le Ministre de l'environnement de Mauritanie a procédé à l'ouverture officielle, après avoir rappelé les efforts mis en oeuvre par la République de

Mauritanie en faveur de la conservation des ressources marines et côtières et l'engagement de son gouvernement en vue de renforcer le RAMPAO. Dans cette optique, Excellence M. le Ministre de l'Environnement de Mauritanie a ensuite procédé à la signature de la Déclaration de reconnaissance formelle du RAMPAO.

## **2.2. Discussion des statuts révisés**

Après la validation de l'ordre du jour, une proposition de statuts révisés a été présentée par l'équipe de consultants qui a travaillé sur le document. Le consultant principal, M. Laurent Granier a d'abord rappelé que le processus de révision des textes du réseau a débuté en décembre 2009, suite aux recommandations de la deuxième AG.

Une mission de consultation des membres et partenaires a permis d'identifier les aspects et points devant mériter une attention particulière lors de cette révision, notamment au travers d'entretiens et questionnaires personnalisés. Suite à cette mission, une première proposition de statuts du réseau a été présentée par les consultants, qui ont recueilli les avis et suggestions et élaboré une deuxième proposition de statuts révisés pour discussion lors de l'AG.

Après avoir présenté les contenus des entretiens réalisés avec les AMP membres et les membres associés, les juristes ont ensuite présentés les principales modifications qui ont été apportées aux statuts, particulièrement :

- la typologie des membres, notamment la prise en compte des AMP communautaires et l'inclusion des membres associés et des acteurs associés dans la même catégorie,
- les critères d'adhésion au réseau, avec notamment l'inclusion d'un critère sur l'importance écologique significative des sites,
- le recentrage des responsabilités, particulièrement le droit de vote,
- la clarification des votes et décisions,
- le fonctionnement de l'AG,
- le fonctionnement du conseil scientifique,
- la gestion financière et
- le contrôle des actions d'appui direct aux AMP.

La présentation des juristes a été suivie d'intenses discussions et contributions des membres et partenaires du réseau. Les discussions ont porté globalement sur la révision de quelques articles des statuts qui ne semblaient pas être claires pour les participants ou ne répondant pas aux aspirations des membres. Parmi les remarques ou interrogations des membres, on notera les points suivants:

- une discussion étendue par rapport au nombre de vote par AMP. Plusieurs propositions ont été faites à savoir entre autres, l'attribution d'un vote par AMP, les gestionnaires d'AMP devant se réunir et se concerter au préalable pour désigner la personne devant porter la vote ;
- des discussions sur une implication plus importante du Conseil Scientifique au sein du réseau ;
- la proposition de modifications pour distinguer les membres de plein droit des membres associés ;
- la contribution financière des membres qui devra faire l'objet de négociations;
- une clarification des procédures de dissolution du réseau dans les statuts ;
- une clarification des votes par les membres ;
- la fixation de l'ordre du jour de l'AG par le secrétariat ;
- l'inclusion dans les statuts de l'aspect communication entre les AMP ;

Un autre aspect qui a suscité beaucoup de discussion a été relatif à l'élection de la présidence. Suite aux différentes discussions, un consensus a été acquis pour que l'élection de la présidence soit rotative ; il a été donc décidé que le président sera élu par consensus et dans le pays d'accueil de l'AG. Sur la base de ces discussions, des amendements ont été apportés au texte par les juristes. Les statuts révisés ont finalement été adoptés par la 3<sup>ème</sup> AG à l'unanimité ; la version des nouveaux statuts tels qu'adoptés par les membres lors de la troisième AG du RAMPAO est présentée en annexe 3.

La présentation et les discussions sur le rapport du secrétariat ont été suivies par **l'élection du nouveau président du RAMPAO**.

Le secrétariat a rappelé que deux candidatures avaient été présentées pour la présidence du réseau : M. Ousmane Kane, chef de la division AMP et Zones humides / direction des parcs nationaux du Sénégal et M. Youssouf Diagana, directeur du parc national du Banc d'Arguin en Mauritanie. Conformément aux statuts validés par les membres, le président est élu par consensus et dans le pays d'accueil de l'AG. Sur cette base, les membres du réseau ont élu M. Youssouf Diagana comme président du RAMPAO pour les dix huit prochains mois, ce qui a mis fin à la première journée de la 3<sup>ème</sup> AG.

## JOURNEE 2

### 2.3. Rapport synthèse du secrétariat

La deuxième journée a commencé par la **présentation du rapport synthèse du secrétariat** du réseau, par Mme Charlotte Karibuhoye.

Mme Karibuhoye a d'abord rappelé que le fonctionnement institutionnel du RAMPAO est actuellement soutenu directement à travers deux projets exécutés par la FIBA: le projet « Appui au renforcement du RAMPAO et à la mise en œuvre de son plan de travail » financé dans le cadre du PRCM et le projet de renforcement institutionnel et écologique du RAMPAO financé par la Fondation Oak. Les principaux volets d'intervention de ces deux projets incluent entre autres la **consolidation de la structuration et du fonctionnement** du RAMPAO et le renforcement du fonctionnement et l'animation des organes du réseau.

Concernant la **structuration et le fonctionnement du réseau**, la présentatrice a souligné qu'un document provisoire du **plan de travail** a été élaboré, lequel doit être consolidé et complété, sur la base des résultats de l'analyse des lacunes du RAMPAO en cours et également d'autres études en cours dans le cadre de projets mis en œuvre par différents acteurs, notamment l'analyse des modes de financement durable des AMP, l'évaluation de la valeur sociale et économique des AMP, l'étude sur les sites naturels sacrés, l'étude sur les lacunes des actions de conservation dans les pays du PRCM...

A noter qu'à part les deux projets mentionnés plus haut, un certain nombre de projets sont exécutés par différentes organisations du PRCM, lesquels incluent dans leurs objectifs, la contribution à la **mise en œuvre du plan de travail du RAMPAO**. Il s'agit entre autres des projets d'Appui à la gouvernance partagée (UICN), le projet « Protected Areas for a Living Planet: delivering on CBD commitments » (WWF WAMER), le projet d'appui à la création de nouvelles AMP et sites de conservation (FIBA), le projet d'appui au renforcement de l'efficacité de gestion des AMP (FIBA)...

Toujours dans le cadre du renforcement structurel du réseau, **l'appui aux échanges entre les membres** et avec d'autres réseaux et d'autres initiatives des membres, la poursuite du **processus de**

**reconnaissance officielle du RAMPAO** par les autorités des pays concernés et l'expertise juridique, en vue de la révision des textes du RAMPAO sont parmi les activités qui ont été réalisées.

Par rapport à la consolidation du **fonctionnement et à l'animation des organes du réseau**, les actions d'animation et de communication au sein du réseau se sont poursuivies, au travers de contacts réguliers, l'envoi d'informations, de rapports d'études et autres documents aux membres et partenaires, la production de supports de communication et l'édition bimensuelle du Courrier du RAMPAO. Par ailleurs, le secrétariat a facilité les contacts entre les membres du réseau et les experts dans le cadre d'études ou autres actions d'intérêt pour les AMP et/ou pour le réseau. Par ailleurs, il a été mentionné qu'une assistante de programme a été recrutée afin de renforcer le secrétariat.

L'**appui au fonctionnement de l'assemblée générale du réseau et la mobilisation du comité scientifique** ont fait l'objet d'une attention particulière. Dans ce cadre, le comité scientifique a été régulièrement approché par le secrétariat, notamment pour avis sur les activités stratégiques du réseau, telles que l'analyse des lacunes, la révision des textes juridiques et autres études. A noter cependant que certains membres du conseil scientifique étaient des personnes très occupées et avaient une disponibilité limitée. Enfin, le secrétariat a assuré la préparation de troisième AG.

Suite à la présentation du rapport du secrétariat, les interventions et contributions des participants ont porté notamment sur les aspects suivants :

- la nécessité d'impliquer les conservateurs traditionnels dans l'étude sur les sites naturels sacrés ;
- la prise en compte du consentement libre et préalable des communautés dans l'étude sur les sites naturels sacrés ;
- l'importance du partage des résultats des différentes études en cours au niveau des sites concernés, afin d'en favoriser l'appropriation des recommandations ;
- le besoin de prendre en compte le critère de la disponibilité, en plus de l'expertise, dans le choix des futurs membres du conseil scientifique ;
- la nécessité de renforcer le rôle de facilitateur du secrétariat et de valoriser les différents outils tels que le site internet et autres outils de communication comme espaces d'expression des membres du RAMPAO ;
- le besoin de prendre en compte les capacités locales de recherche dans la gestion des connaissances.

## **2.4. Réunion du groupe des membres de plein droit AMP**

La réunion du groupe des AMP membres de plein droit a eu lieu en deux étapes ; elle a porté sur les points de discussion suivants :

- a. L'analyse des **demandes** d'adhésion des AMP membres
- b. L'analyse des **demandes** d'adhésion des membres associés
- c. **Les priorités et les actions du réseau**

### **a. Analyse des demandes d'adhésion des AMP membres**

Trois demandes d'adhésion ont été présentées par les AMP de Abéné au Sénégal, les îles Tristao et les îles du Loos en République de Guinée.

Le secrétariat a soumis au groupe des membres de plein droit une synthèse de l'évaluation des dossiers de demande d'adhésion, sur la base des critères d'adhésion (Tableau 1). Les discussions ont porté essentiellement sur la candidature de l'AMP des îles Tristao, récemment créée officiellement, dont les structures de gestion sont en cours de mise en place et dont le plan de gestion est en cours de finalisation.

Après d'intenses discussions et au vu de la dynamique en cours dans cette AMP, les membres ont en majorité approuvé l'adhésion de cette AMP, sous réserve de l'opérationnalisation des structures de gestion et la finalisation du plan de gestion d'ici la fin de l'année, tel que stipulé dans les statuts du RAMPAO.

**Tableau 1.** Synthèse de l'évaluation des dossiers de demande d'adhésion au RAMPAO/ AMP membres de plein droit

AMP	Avoir une reconnaissance officielle accompagnée des limites géographiques et des objectifs de gestion		Disposer d'une structure de gestion opérationnelle et fonctionnelle		Disposer d'un plan de gestion et/ou d'aménagement ou d'un plan d'activités pluriannuelles		Observations	DECISION DES MEMBRES DE PLEIN DROIT
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non		
AMP Abene (Sénégal)	x		x		x		Plan de gestion validé au niveau des acteurs et des autorités locales	<b>Admise</b>
Réserve naturelle gérée de Tristao (Rép de Guinée)	x		Partiellement/ Conservateur désigné, CG en cours de création		Plan de gestion en cours de finalisation		Plan de travail pluriannuel	<b>Admise</b>
Sanctuaire de faune des îles du Loos (Rép de Guinée)	x		x		x		Plan de travail pluriannuel	<b>Admise</b>

#### b. Analyse des **demandes** d'adhésion des membres associés

Le secrétariat a soumis à l'appréciation au groupe des membres de plein droit les demandes d'adhésion de membres associés reçues jusqu'à présent (Tableau 2).

D'après les statuts du réseau, les membres associés du RAMPAO peuvent être des ONGs (Organisations Non Gouvernementales), acteurs de la société civile intéressés, de la recherche, des gouvernements, des bailleurs de fonds, des projets et tout individu ou organisation intéressé à la mise en œuvre des actions du réseau.

Tout en saluant l'intérêt exprimé par les candidats au statut de membres associés du RAMPAO, le groupe des membres de plein droit a pris note du fait que, à part l'intérêt pour la mise en œuvre des actions du réseau, les statuts ne prévoient pas de critères précis pour l'admission de membres associés, ni aucune limite en termes de nombre de membres admissibles.

Les membres ont recommandé au secrétariat d'affiner les critères d'adhésion des futurs membres associés du réseau, en retenant néanmoins d'ores et déjà le principe de l'autofinancement (notamment pour la participation aux réunions de l'AG du réseau) comme un des critères pour l'approbation des demandes d'adhésion.

**Tableau 2.** Liste des demandes d'adhésion des membres associés au RAMPAO

1. Alkaly Doumbouya	Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura CNSHB
2. Aboubacar Sidibé	Chercheur consultant
3. Mallé Diagana	WWF WAMER
4. Mohamed Lamine Camara,	Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura CNSHB
5. Wetlands International	
6. Luis Tito de Morais	Institut de recherche pour le développement IRD
7. Thomas Binet	Université de Portsmouth
8. Mathieu Ducrocq	Union Internationale pour la conservation de la nature UICN
9. Renaud Bailleux	Commission sous-régionale des Pêches CSR
10. Philippe Tous	Commission sous-régionale des Pêches CSRP
11. Michel NDOUR	Forum des usagers des AMP (FRUAMP)

### c. Les priorités et les actions du réseau

Les membres de plein droit ont ensuite discuté des priorités d'actions pour le réseau, que ce soit au niveau régional ou local ; ils ont sur cette base fait les recommandations suivantes pour l'intervention du RAMPAO :

- Renforcement de la communication et l'échange d'informations:
  1. Renforcer la **circulation d'informations** entre les membres du réseau et les non membres
  2. Intensifier les **échanges d'expériences** entre les AMP et l'apprentissage mutuel (notamment sur la gouvernance, l'efficacité de gestion...) afin d'élever le niveau des AMP ayant encore des difficultés
  3. Consolider le **système d'information** de chaque AMP, afin de consolider le système régional du RAMPAO/ appui à la cartographie

4. Renforcer le rôle du RAMP AO en tant que **plateforme d'information sur les activités des AMP** ; renforcer la communication entre les membres, notamment sur les aspects linguistiques
  5. Diffuser le « courrier du RAMP AO », avec des **informations sur les AMP**, auprès de tous les acteurs des AMP avec le support le plus adapté. Il serait p.ex indiqué d'identifier les personnes/organisations ayant besoin du format papier
  6. Rassembler les informations existantes sur les AMP dans un même **système d'information du RAMP AO/** Capitalisation des données
- Amélioration de la cohérence et de la fonctionnalité du réseau
    7. Promouvoir l'**intégration des AMP et du réseau d'AMP dans les autres secteurs** (pêche, tourisme, industries extractives, développement d'infrastructures...)
    8. Renforcer la réflexion sur la **fonctionnalité écologique du réseau** (notamment la représentativité et la connectivité entre les AMP)
    9. Appuyer et accompagner les AMP pour la finalisation et/ou validation des plans de gestion, l'élaboration des **plans d'affaires** et l'identification des **mécanismes de financement durable**
  - Durabilité institutionnelle du réseau
    10. **Durabilité financière** : le réseau doit se prendre en charge financièrement afin de pérenniser le RAMP AO au-delà de la vie du PRCM notamment. Besoin d'explorer dès maintenant les voies et moyens afin de prendre en charge le fonctionnement du réseau
    11. Mener rapidement une étude sur les **options d'évolution institutionnelle du RAMP AO** en vue de sa pérennisation
  - Implication des différents acteurs
    12. **Implication effective des populations locales** dans la gestion des AMP ; mise en place d'**organes de gouvernance** adéquats dans les AMP.  
Améliorer les droits des communautés locales aux ressources de la biodiversité (« Biorights »)
  - Harmonisation des approches
    13. Besoin d'**harmoniser les approches entre les ONG** qui interviennent dans les (mêmes) AMP et promouvoir la mutualisation
    14. Besoin de rendre l'**interdiction des monofilaments** effective dans toutes les AMP, vu les dégâts causés par ces engins sur les ressources de la biodiversité
  - Evaluation de la valeur des AMP
    15. Mettre l'accent sur les **potentialités écologiques** (floristiques et animalières) dans l'évaluation de la valeur sociale et économique, et non sur les activités extractives

- Menaces diverses sur la zone côtière
  16. Vu les effets de l'**érosion et la salinisation** sur la côte et la vulnérabilité de cet espace, mener une réflexion en vue de rechercher des solutions (p. ex par la promotion de la recherche sur ces thématiques)
  17. Alimentation en **eau potable** est un problème dans plusieurs AMP (pour cause d'augmentation du niveau de mer, réduction des précipitations). Explorer les alternatives et solutions adaptées aux unes et aux autres en vue de faire face à ce problème
- Sensibilisation et éducation environnementale
  18. Renforcer la **sensibilisation au-delà des limites des AMP**, vu l'importance notamment de la migration des pêcheurs
  19. **Promouvoir l'éducation environnementale, par exemple au travers de la mise en place de « clubs pour la nature »** (environmental clubs) au niveau local.
- Partenariats
  20. Développement de synergies avec les initiatives régionales telles que le CCLME, en vue d'une plus forte intégration des AMP dans leurs programmes.
- Recommandations au niveau local
  21. **L'AMP de Kayar** sollicite un appui pour le balisage de l'AMP. S'assurer de la protection de la fosse de Kayar, qui a une importance pour toute la sous-région. Cette AMP sollicite également un appui en termes de plaidoyer auprès des autorités sénégalaises pour l'attribution d'une fréquence à la Radio de Kayar
  22. Vu la haute richesse en biodiversité d'**Abéné** : besoin de renforcer le programme de suivi des tortues marines et la diffusion des résultats (à travers la collaboration avec des chercheurs)
  23. Un appui est sollicité pour l'AMP du **Cap Blanc** pour l'élaboration d'un plan de gestion spécifique.

## 2.5. Présentations d'études en cours ou en préparation

Une session a été consacrée à la présentation des résultats préliminaires d'études en cours dans le cadre de différents projets du PRCM et venant en appui au renforcement du RAMP AO et d'expériences d'autres initiatives au niveau international.

### a. **Présentation des résultats des analyses préliminaires des lacunes écologiques du RAMP AO**, par M. Taibou Ba - Centre de Suivi Ecologique du Sénégal CSE

Cette présentation, a souligné un certain nombre de points saillants en termes de résultats cartographiques et statistiques, des premières analyses qui ont été réalisées, en vue d'identifier les lacunes écologiques du réseau. Ces analyses ont porté essentiellement sur :

- l'étude de la répartition visuelle des AMP le long de la côte d'une part et vers le large d'autre part;
- l'étude plus approfondie de la répartition des AMP en considérant les zones au large, la distance à partir du littoral et les distances entre plus proches voisins ; quatre zones de couverture ont été prises en compte : le littoral (0-5 NM), la proximité des côtes (5 -15 NM), le moyen offshore (15-50 NM) et l'offshore lointain (50-200 mm). Les résultats

préliminaires confirment que presque 45% de la superficie des AMP du RAMPAO se trouvent au niveau du littoral et plus de 35% dans la zone proche des côtes ; ce qui porte à moins de 20% la superficie comprise au large.

- l'analyse de la répartition des AMP selon les différentes zones de profondeur ;  
Les analyses préliminaires montrent que plus de 95% des AMP de la sous-région sont situées dans la zone entre 0 et 25 m de profondeur, tandis que les zones entre 25 et 50m et entre 50 et 100m contiennent respectivement 2 et 1,5% des AMP existantes.
- l'étude de la répartition des AMP selon la classification des habitats critiques du littoral ;  
l'analyse de la répartition des AMP suivant les différents habitats critiques du littoral doit encore faire l'objet d'un travail de consolidation, étant donné le besoin d'affiner les données existantes sur la distribution et la superficie de ces habitats. Les résultats préliminaires confirment cependant une prédominance des mangroves, des forêts humides, des zones humides du littoral, des herbiers et vasières. Aucune donnée sur les coraux n'est incluse dans cette analyse.
- l'analyse de la répartition des AMP d'après la distribution des espèces emblématiques, rares, menacées ou en voie de disparition ; la même difficulté rencontrée au niveau des analyses sur les habitats se retrouve au niveau des espèces. Les principales espèces cartographiées : crevettes, dauphins, espadon, hippopotames, lamantins, mollusques, phoques moines, requins, tortues marines.

Les principales recommandations issues de ces analyses préliminaires vont dans le sens de l'accompagnement renforcé à la Sierra Léone et le Cap-Vert en vue de la mise en place d'AMP et à l'augmentation de la superficie des AMP de manière générale au niveau de la sous-région. Ceci est particulièrement valable pour la création d'AMP dans les différentes zones de profondeur car les analyses préliminaires révèlent que l'essentiel des AMP sont situées au niveau des hauts fonds. Par ailleurs il est à noter que les analyses préliminaires devraient être également mises à jour avant les analyses approfondies relatives à la représentativité et à la connectivité au sein du RAMPAO, ceci dans le souci de combler les gaps d'informations surtout au niveau de la répartition des habitats critiques et des espèces clés.

#### **b. Présentation des résultats préliminaires de l'étude sur la valeur économique et sociale des AMP, par M. Thomas Binet, Université de Portsmouth**

Cette étude a comme objectif de déterminer la valeur socio-économique des biens et services produits par les écosystèmes marins et côtiers des AMP de l'Afrique de l'Ouest et de proposer des options de gestion à l'échelle des AMP et de politiques publiques aux échelles nationale et régionale.

A cet effet, l'étude s'est focalisée sur la valeur d'usage direct, les valeurs d'usage indirect et les valeurs de non-usage, sur cinq AMP pilotes : Santa Luzia, Langue de Barbarie, Cacheu, Urok et Tristao.

Les résultats préliminaires généraux indiquent une très forte valeur associée à certains écosystèmes, tels que la valeur d'usage direct pour des écosystèmes pleinement exploités ou dégradés comme la mangrove et la valeur d'usage indirect associée aux services écologiques des écosystèmes avec et sans usage direct extractif. Par ailleurs, la valeur de non usage révèle un consentement à payer fort (par exemple en Guinée-Bissau) pour le maintien et une augmentation de la biodiversité.

Cette étude a cependant mis en exergue un certain nombre de paradoxes liés à l'affectation d'une valeur économique. En effet la valeur économique totale VET calcule ce qui sort d'un écosystème (services) et non pas ce qui assure le fonctionnement de l'écosystème ; cette valeur est très forte sur des écosystèmes très dégradés/exploités et est faible sur des écosystèmes protégés. La VET ne tient donc pas compte de la valeur des fonctions des écosystèmes et habitat. Par ailleurs, elle ne tient pas compte de l'évolution ni de l'effet des activités humaines sur les écosystèmes.

Les possibles orientations futures pour la recherche dans ce domaine pourront être les valeurs (usage indirect) des services de support et régulation (par exemple la protection du littoral) ; les valeurs de non-usage (par exemple les AMP améliorent la perception des écosystèmes par les populations) et la cartographie des valeurs des écosystèmes pour une visibilité régionale sur les sites clés.

### **c. Présentation des résultats préliminaires de l'étude sur le financement durable des AMP (UICN), par Mme Chloé Joyeux, EDG**

Cette étude, qui est exécuté sous la coordination de l'UICN, s'insère dans le volet 3 du projet d'appui au renforcement institutionnel du RAMPAO, qui vise à mettre à la disposition des gestionnaires d'AMP, de leurs partenaires et du RAMPAO, des outils destinés à renforcer la durabilité financière des AMP en Afrique de l'Ouest.

La présentation s'est focalisée sur la première phase de l'étude, qui consiste en un bilan exhaustif des initiatives et connaissances sur le financement des AMP et la préparation, au travers d'un diagnostic préalable du contexte institutionnel et économique et des mécanismes de financement, d'interventions spécifiques en Afrique de l'Ouest sur le renforcement des modes de financement durable des AMP.

Parmi les différents modes de financement on peut citer :

- L'amélioration de l'environnement institutionnel et politique, et rentabilisation de la gestion
- L'appui du secteur public
- Les appuis internationaux
- Les redevances d'utilisation des ressources, les permis et frais d'entrée
- Les systèmes d'adhésion, de parrainage et de philanthropie
- Les investissements à long terme

Une fiche standardisée et des critères ont été proposés en vue de l'analyse des modes de financement existants dans les AMP du RAMPAO. La présentatrice a enfin souligné quelques faiblesses qui ressortent de l'étude, notamment :

- La nécessité de développer des plans d'affaires pour les AMP
- Le besoin d'une plus forte participation gouvernementale au financement des AMP
- Le besoin de diversifier les sources de financement et
- Le manque d'informations qui a été observé en général.

La synthèse documentaire, le cadre de sélection de sites-pilotes et le cadre méthodologique d'intervention attendus serviront de base pour la mise en œuvre d'évaluations approfondies des opportunités de financement durable et leur mise en application dans des AMP pilotes sélectionnées.

### **d. Présentation de l'étude sur Introduction aux projets de compensation carbone, par M. Jean-Baptiste ROUTIER, ONF International**

Cette présentation a porté sur une étude en cours de préparation par la FIBA, afin de vérifier si les actions de conservation et de gestion menées dans les AMP d'Afrique de l'Ouest, participent à la

réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ou au stockage de CO<sub>2</sub> et d'identifier des opportunités de projet carbone forestier (REDD+) dans les AMP.

Le présentateur a d'abord rappelé le rôle des forêts dans la lutte contre le changement climatique, en soulignant que les changements dans les modes d'occupation des terres, y inclus la destruction des forêts contribuent pour 17.4% aux émissions de gaz à effet de serre, plus que l'agriculture (13,5%) et les transports (13.1%).

M. Routier a ensuite indiqué qu'il y a une prise de conscience de plus en plus importante au niveau international, qui s'est exprimée notamment à travers la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique- UNFCCC, l'accord de Kyoto en 1997 et la mise en place des Mécanismes de Développement Propre (MDP) et depuis 2005 par les efforts de la communauté internationale afin de mettre en place un nouveau mécanisme de réduction d'émission gaz à effet de serre. Ceci est illustré notamment par la mise en place du mécanisme REDD+, la réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation forestière et la gestion des stocks de CO<sub>2</sub>.

La lutte contre la déforestation apparait aujourd'hui comme le moyen d'action le plus efficace dans le domaine forestier, en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le présentateur a également rappelé les types de financement existants, notamment les compensations volontaires et le mécénat environnemental ainsi que les financements publics, tout en notant que l'accès à la finance classique reste limité, bien qu'il y ait un intérêt grandissant des investisseurs.

Les volets spécifiques de l'étude en question incluent essentiellement :

- Un bilan des initiatives et engagements en matière de lutte ou d'adaptation au changement climatique (CCNUCC, FCPF, UN-REDD, etc.)
- Une analyse de la disponibilité des informations nécessaires pour compléter l'étude (occupation des terres, inventaires forestiers, causes de déforestation et dégradation, données forestières, etc.)
- Le bilan des données manquantes pour chaque AMP
- L'identification des AMP pouvant jouer le rôle de pilote
- L'élaboration d'un document de projet

Suite à cette étude, quelques projets pilotes seront développés et les options de financement accessibles aux AMP d'Afrique de l'Ouest identifiées. Une cartographie précise sur l'occupation des sols sera nécessaire ; par ailleurs les AMP qui couvrent des écosystèmes voisins pourront être regroupées pour le développement du projet pilote.

#### **e. Le réseau des gestionnaires d'AMP en Méditerranée – MedPan, par Mme Marie Romani**

Mme Romani a d'abord présenté l'état des lieux des AMP en Méditerranée tel que défini en 2008, en soulignant quelques points communs avec le RAMPAO, notamment le faible niveau de protection par rapport aux objectifs de la CBD (seulement 3,8% de la Méditerranée sont soumis à un régime de protection), l'insuffisante représentativité et cohérence (la majorité des AMP sont côtières, à l'exception de Pelagos) et les faiblesses dans l'efficacité de gestion des AMP (seuls 42% des AMP ont un plan de gestion).

La présentatrice a ensuite rappelé les enjeux pour le réseau MedPan, notamment : la création de nouvelles AMP, notamment dans les habitats non représentés (haute mer, mers profondes), le développement de plans de gestion et l'amélioration de l'efficacité de gestion, le renforcement du suivi de l'évolution du réseau au niveau régional, la promotion de la reconnaissance internationale des AMPs et la réduction des pressions qui s'exercent sur les AMP (espèces introduites...).

La présentation a ensuite porté sur l'historique de l'association depuis le démarrage du réseau MedPAN en **1990** jusqu'à la mise en place du secrétariat permanent de l'association en 2009, avant d'aborder le mode d'organisation et de fonctionnement, les membres et partenaires du réseau.

Enfin Mme Romani a présenté les activités menées par MedPan entre 2005 et 2007, lesquelles incluent : la réalisation de 7 ateliers techniques, entre autres sur l'éducation et la communication, les plans de gestion, le financement et les retombées économiques et la gestion durable de la pêche et surveillance), le développement de 10 outils de gestion, la réalisation de nombreuses études et outils de communication.

Le plan d'action du réseau MedPan inclut l'analyse du réseau, l'appui à la gestion des AMP, les échanges d'informations, la formation des gestionnaires, la coordination régionale et internationale, la communication et la gouvernance de l'association.

Suite aux présentations, les participants ont eu l'opportunité d'intervenir et de questionner, commenter ou suggérer des points d'action. Les principaux aspects abordés lors des débats incluent entre autres :

- les résultats de l'étude sur les valeurs sociales et économiques des AMP devraient faire l'objet d'une large diffusion dans les pays concernés, notamment sous la forme d'ateliers de haut niveau impliquant des cadres des différents secteurs (finances, plans, mines...), afin de promouvoir une meilleure valorisation des AMP dans les économies nationales par les Etats ;
- il serait utile que les AMP identifient leurs besoins de manière systématique, notamment en remplissant les fiches développées lors de la formation sur l'élaboration de plans d'affaires organisée conjointement par la FIBA et le WWF et en les mettant à disposition es partenaires. Il sera en effet nécessaire de mettre en lien les études en cours avec les besoins des AMP ;
- il est indispensable de prendre en compte les inconvénients dérivant de la monétarisation des biens environnementaux ;
- dans le cadre de l'évaluation de la valeur économique des AMP, il est indispensable d'évaluer les pertes économiques à long terme, associés à la dégradation des écosystèmes, notamment celles provoquées par les industries. L'évaluation des services écosystémiques permet dans ce cadre de montrer les coûts associés à la perte des écosystèmes ;
- il est nécessaire de prendre en compte les résultats de l'étude sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité (TTEB : the economics of ecosystems and biodiversity) et de considérer les aires protégées non pas de manière individuelle, mais plutôt en tant que réseau ;
- il faudra prendre en compte l'existence de projets de fonds de rotation, gérés notamment par le CSE, dans la réflexion sur les projets de compensation carbone ;
- la communauté internationale devrait appuyer les efforts des Etats, notamment par lamise en place d'un fonds fiduciaire pour soutenir le RAMPAO, sur la base de crédits carbone forestiers et côtiers/marins ;
- il est nécessaire d'informer les communautés locales sur les mécanismes de compensation carbone et de prendre en compte les valeurs culturelles dans les mécanismes de compensation carbone, tout en tenant compte du fait que l'adaptation est un aspect prioritaire pour l'Afrique ;

- la réflexion sur le marché carbone devrait prendre en compte les écosystèmes côtiers et marins (« carbone bleu »).

## **2.6. Présentation des recommandations du Conseil Scientifique**

Suite à une réunion des membres du conseil scientifique présent à l'AG, ceux-ci ont présenté les recommandations suivantes au RAMPAO:

- Le CS appuie fortement les efforts en cours en vue maintenir une certaine simplicité et d'éviter des statuts inutilement rigides et complexes.
- Le CS recommande l'implication effective des différents niveaux et catégories des communautés concernées par les AMP dans le programme du RAMPAO. Ces niveaux incluent les individus dans les communautés jusqu'aux cadres supérieurs, aux ministres et responsables des gouvernements des Etats dans les pays d'intervention du RAMPAO. Les AMP ne peuvent atteindre leurs objectifs uniquement par une approche de haut en bas ou de bas en haut ; les deux approches sont nécessaires.
- Le CS apprécie la recherche de transparence dans le travail du RAMPAO.
- Le CS appuie la recherche de prise de décisions par consensus.
- Considérant l'importance de la représentativité des types d'habitats et la connectivité entre les AMP, le CS recommande l'utilisation par le RAMPAO du terme un réseau d'AMP représentatif au niveau régional en référence à l'objectif global du réseau et recommande également que le programme du RAMPAO mette l'accent sur la représentativité et la connectivité entre les AMP.
- Par rapport aux AMP, le CS recommande la définition des niveaux de protection dans les AMP et leurs zones, en utilisant le système des catégories de l'UICN, qui inclut les types de gouvernance et les catégories de gestion.
- Le CS recommande la prise en compte, dans l'évaluation économique des AMP, des pertes économiques à long terme, telles que celles qui découlent d'activités non durables particulièrement comme la surpêche et la déforestation. Il est nécessaire de reconnaître que les analyses économiques classiques peuvent présenter des avantages et des inconvénients et de les prendre en compte dans le cadre de la prise de décisions et dans la mise en œuvre des programmes.
- La protection des valeurs culturelles et patrimoniales dans les AMP, particulièrement dans les aires du patrimoine communautaire, est considérée comme prioritaire par le CS.
- Etant donné les croissantes pressions, le CS considère que l'analyse des lacunes devrait inclure d'urgence les zones océaniques, les monts sous-marins, les zones littorales etc. Il est également important de considérer les interactions entre les différentes activités (pêche, tourisme...) sur la zone côtière et marine.

## **2.7. Présentation du rapport du groupe des membres associés**

Suite aux recommandations du groupe des membres de plein droit et des diverses présentations, le groupe des membres associés a également présenté le résultat de ses discussions.

- Le fait que le groupe des membres associés soit hétérogène mais riche en expertise et connaissance constitue un avantage certain pour le réseau.
- Les statuts ont un caractère dynamique et ne sont pas rigides; même après avoir été adoptés ils peuvent faire l'objet d'amendements lors des prochaines AG
- Les membres associés doivent bénéficier d'un droit à l'information et à la parole
- L'adoption consensuelle des résolutions du réseau est cruciale

- Les réunions séparées des membres de plein droit et des membres associés créent encore certaines difficultés que l'on pourrait éviter en considérant les points suivants:
  - la transparence doit être préservée dans le fonctionnement du réseau; elle représente un gage pour la confiance mutuelle et les synergies entre les deux groupes de membres;
  - il serait utile d'analyser la possibilité d'avoir deux représentants par AMP dans l'AG (par ex : 1 conservateur et 1 membre du comité de gestion);
  - afin de permettre une bonne préparation des travaux, il faudra s'assurer que des discussions ont lieu en amont par rapport aux projets et textes de résolutions des AG (au niveau des AMP ou des pays) et également en aval (lors de l'AG), afin de permettre une concertation optimale au niveau des AMP;
  - le groupe des membres associés a suggéré la mise en place d'un comité informel de suivi des résolutions constitué de MA et MPD qui travaillerait avec le secrétariat entre les AG;
  - il serait utile de réfléchir à une terminologie alternative aux « membres de plein droit » et « membres associés », sans connotation de séparation ou de différence de pouvoir.

Suite à ces différentes présentations, des discussions ont permis aux différents participants de faire des commentaires ou suggestions par rapport aux divers points soulevés.

Les principales interventions ont porté sur :

- le besoin de renforcer encore plus les ressources (humaines et financières) du secrétariat ;
- la nécessité de valoriser les task forces existantes sur les différentes thématiques (surveillance maritime, gouvernance partagée, élaboration de plans de gestion ; évaluation de l'efficacité de gestion), de formaliser et vulgariser leur existence auprès des AMP ;
- v les liens avec la commission mondiale sur les aires protégées ;
- développer des synergies entre les programmes d'éducation environnementale mis en oeuvre dans et autour des AMP ;
- identifier et promouvoir l'accès des pays aux différents mécanismes de financement existant en faveur des aires protégées (FEM, LifeWeb, ...) ;
- développer des liens entre le RAMP AO et d'autres initiatives en cours telles que l'étude sur l'érosion côtière (UICN/UEMOA) dont les résultats sont attendus en septembre 2010 ;
- Promouvoir la mise en place d'une réponse régionale harmonisée face à certaines techniques et engins de pêche (monofilaments, sennes de plage,...) au travers d'un plaidoyer au niveau régional en étroite collaboration avec la CSR P.

## **2.8. Désignation des membres du Conseil Scientifique (CS)**

Le secrétariat a soumis à l'appréciation des membres une liste de personnes proposées comme membres du conseil scientifique du RAMP AO. En effet, à la fin de deux mandats du conseil sortant, les statuts prévoient un renouvellement des membres de cet organe, ceux-ci pouvant se représenter. Deux des membres sortant du CS, Mme Grazia Borrini et M. Graeme Kelleher, ont émis le souhait de renouveler leur mandat. Sur la base d'une évaluation du fonctionnement des deux derniers mandats et des recommandations de la deuxième AG du réseau, le secrétariat a préparé une proposition, qui devra encore être complétée (Tableau 3).

Sur la base des discussions, les membres ont recommandé au secrétariat :

- De renouveler le mandat de Mme Grazia Borrini et de M. Graeme Kelleher
- De soumettre aux membres une proposition détaillée et consolidée des candidats, avec des éléments d'aide à la prise de décision
- De veiller à la bonne représentativité de la sous-région dans le conseil.

**Tableau 3.** Liste provisoire des candidatures au CS du RAMPAO

<b>Brève présentation</b>
<p><b>Aboubacar Sidibé - Sciences Halieutiques / Guinée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Depuis Novembre 2009</b> : Consultant de la FAO en gestion des ressources halieutiques et des pêches et évaluation des stocks.</li> <li>- <b>Avril 2007 – Juin 2009</b> : Conseiller Scientifique et technique Principal au Secrétariat Permanent de la Commission Sous Régionale des Pêches, CSRP</li> <li>- <b>2004 – 2007</b> : Directeur Général Adjoint du Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB), Conakry, Guinée.</li> <li>- <b>1998 – 2004</b> : Chef Adjoint du Département de Pêche Industrielle du Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB), Conakry, Guinée.</li> <li>- <b>1996 - 1997</b> : Responsable de la cellule des systèmes d'enquête de l'observatoire des pêches de Guinée au Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB), Conakry, Guinée.</li> <li>- <b>1994 – 1996</b> : Responsable et Chargé de la formation des observateurs maritimes au système d'enquête statistique et biologique. Centre National de Surveillance et de Protection des Pêches (CNSP)</li> </ul>
<p><b>Abdel Wedoud Ould Cheikh - Sociologue/anthropologue/ Mauritanie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>1979-1987</b> : chercheur, chef de département Institut Mauritanien de Recherche Scientifique</li> <li>- <b>1987-1990</b> : directeur de l'Institut Mauritanien de Recherche Scientifique</li> <li>- <b>1991-2001</b> : Université de Nouakchott , professeur</li> <li>- <b>2002-2004</b> : Université de Strasbourg, Maître de conférence</li> <li>- <b>Depuis 2004 - ....</b> : Université de Metz : Professeur d'anthropologie / sociologie, Université de Metz (France)</li> <li>- Expérience de consultant. Nombreuses études dans le cadre de projets de développement.</li> <li>- Une cinquantaine de publications, contributions à des colloques, etc. depuis 1978.</li> </ul>
<p><b>Graeme Kelleher - Environnementaliste / Ingénieur civil/ Australie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2005: Chairman, Review Committee for the School of Natural and Rural Resource Management. University of Queensland.</li> <li>- 1999- 2007: Chairman, WCPA Working Group and now Task Force on High Seas Marine Protected Areas. This Task force, consisting of many experts in relevant disciplines, drawn from all over the world, has developed a ten year strategy for helping the world establish a global, representative network of high seas (i.e. beyond national jurisdiction) marine protected areas by 2012.</li> <li>- 1998 - Senior Advisor, World Commission on Protected Areas (WCPA)</li> <li>- 1997 – 1999: Coordinator (Project Manager), IUCN/World Bank Project to establish marine protected areas (MPAs) in Samoa, Tanzania and Vietnam. These constitute "model" or pilot sites on which national and regional networks of MPAs are being modeled.</li> </ul>

- 1998 - 1999 Member, US National Research Council Committee on the Design and Evaluation and Monitoring of Marine Protected Areas.

**Grazia Borrini - Cogestion des aires protégées/ Développement rural  
Italie/Suisse**

- 1993: Grazia Borrini developed the IUCN Social Policy Program, which focused on both co-management and issues of community engagement in conservation.
- She has been a member of CEESP (IUCN Commission on Environmental, Economic and Social Policy) for over 12 years and has lead the development of the structure.
- For more than eight years she volunteered as Vice-Chair of both CEESP and WCPA and Chair of TGER (the CEESP Theme on Governance, Equity and Rights) and TILCEPA (the first and successful example of inter-commission work between CEESP and WCPA)
- She was co-leader of the governance stream at the 2003 World Parks Congress, leader of the governance stream in the 2005 First Marine Protected Areas Congress and advisor in the development of the 2004 CBD Programme of Work on Protected Areas
- She has contributed towards a shift in conservation towards more inclusive and equitable approaches and a better recognition of the capacities and rights of indigenous peoples and local communities.

**Jo Mulongoy - Sciences naturelles/Biotechnologie/ Congo**

- De 1999 à ce jour, Directeur de la Division chargée des affaires scientifiques, techniques et technologiques au sein du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique,
- De 1996 à 1998, Directeur du programme sur la biodiversité et la biotechnologie à l'Académie internationale de l'environnement, Genève, Suisse:
- De 1993 à 1995, Chargé de programmes senior (Administrateur hors cadre) / Biotechnologue, Secrétariat par interim de la Convention sur la diversité biologique, PNUE, Genève, Suisse .
- Chargé de la Division de biotechnologie végétale à l'Institut international de recherche scientifique pour le développement en Afrique" à Abidjan, Côte d'Ivoire (1992 – 1993) :
- Chercheur Senior à l'International Institute of Tropical Agriculture (IITA), Ibadan, Nigeria, (1979 à 1992)

**Sanda Kloff – Biologiste/ Pays Bas**

- Plus de 10 ans d'expérience dans le domaine de la gestion du milieu marin et d'eau douce.
- A travaillé dans la sous-région ouest-africaine pendant quatre ans, tout d'abord comme directrice de projet d'un programme de recherche sur la prolifération de la végétation aquatique dans le Bas Delta du Fleuve Sénégal financé par l'Union Européenne, puis elle a rejoint l'UICN en Mauritanie comme directrice de programme sur la conservation et la restauration des zones humides côtières.
- A travaillé comme consultante pour la coopération anglaise, le WWF, la FIBA, Greenpeace, le PNUE, et le GEF
- A conseillé les gouvernements de Mauritanie et de Guinée-Bissau à propos la gestion environnementale du développement pétrolier offshore.
- Participe aussi activement au travail de plaidoyer d'ONG européennes et ouest africaines et tissent des liens entre elles.

**Catherine Piante – Océanologie/ France**

- Master professionnel au Centre Océanologique de Marseille (France) en 2003 et stage de fin d'études au WWF France pour réaliser un premier répertoire des AMP en Méditerranée.
- Coordinatrice du programme européen INTERREG MEDPAN pour WWF France/ lancement

des actions communes aux AMP en Méditerranée (élaboration et coordinations de 2003 à 2007).

- Depuis fin 2007 contribué à l'émergence d'une nouvelle forme de gouvernance du réseau MedPan avec création de l'association MedPAN qui anime désormais le réseau des gestionnaires d'AMP en Méditerranée.
- Aujourd'hui membre du Conseil d'Administration de l'association MedPAN.
- Va également coordonner de 2010 à 2013 le programme MedPAN Nord (programme européen MED) qui vise à mener des actions communes aux AMP de la rive Nord de la Méditerranée.

#### **Tundi Agardy - Conservation marine/ USA**

- Internationally renowned expert in marine conservation, with extensive field and policy experience in Africa, Asia, the Caribbean, the Mediterranean, North America and the Pacific.
- Specialization in coastal planning and assessment, marine protected areas, fisheries management, and ocean zoning.
- Currently head of "Sound Seas", an independent policy group based in the Washington, DC area.
- Formerly the Senior Director for the Global Marine Program at Conservation International and, before that, Senior Scientist for WWF, she assisted local NGOs, government agencies, and multilateral organizations in conservation planning, project implementation, and program evaluation.
- Recent clients have included international think tanks, foundations, the World Bank, museums and academic institutions, environmental groups, and consortia with interests in solving local marine conservation problems.
- In addition to working at the nexus of policy and science to promote conservation, she also headed up the coastal section of the Millennium Ecosystem Assessment.

## **2.9. Adoption des résolutions de l'assemblée générale**

Sur la base des discussions sur les recommandations du groupe des membres de plein droit et des contributions des membres associés, les membres de l'AG ont adopté ces recommandations en guise de résolutions.

### **SYNTHESE DES PRINCIPALES RESOLUTIONS ISSUES DE L'AG :**

- 1. Renforcement de la communication et l'échange d'informations**
  - Renforcer la **circulation d'informations** entre les membres du réseau et les non membres
  - Intensifier les **échanges d'expériences** entre les AMP et l'apprentissage mutuel (notamment sur la gouvernance, l'efficacité de gestion...) afin d'élever le niveau des AMP ayant encore des difficultés
  - Consolider le **système d'information** de chaque AMP, afin de consolider le système régional du RAMPAO/ appui à la cartographie
- 2. Renforcer le rôle du RAMPAO en tant que plateforme d'information sur les activités des AMP :**
  - Renforcer la communication entre les membres, notamment sur les aspects linguistiques
  - Diffuser le « courrier du RAMPAO », avec des **informations sur les AMP**, auprès de tous les acteurs des AMP avec le support le plus adapté. Il serait p.ex indiqué d'identifier les personnes/organisations ayant besoin du format papier
  - Rassembler les informations existantes sur les AMP dans un même **système d'information du**

## **RAMPAO/ Capitalisation des données**

### **3. Amélioration de la cohérence et de la fonctionnalité du réseau**

- Promouvoir l'**intégration des AMP et du réseau d'AMP dans les autres secteurs** (pêche, tourisme, industries extractives, développement d'infrastructures...)
- Renforcer la réflexion sur la **fonctionnalité écologique du réseau** (notamment la représentativité et la connectivité entre les AMP)
- Appuyer et accompagner les AMP pour la finalisation et/ou validation des plans de gestion, l'élaboration des **plans d'affaires** et l'identification des **mécanismes de financement durable**

### **4. Durabilité institutionnelle du réseau**

- **Durabilité financière** : le réseau doit se prendre en charge financièrement afin de pérenniser le RAMPAO au-delà de la vie du PRCM notamment. Besoin d'explorer dès maintenant les voies et moyens afin de prendre en charge le fonctionnement du réseau
- Mener rapidement une étude sur les **options d'évolution institutionnelle du RAMPAO** en vue de sa pérennisation

### **5. Implication des différents acteurs**

- **Implication effective des populations locales** dans la gestion des AMP ; mise en place d'**organes de gouvernance** adéquats dans les AMP.
- Améliorer les droits des communautés locales aux ressources de la biodiversité (« Biorights »)

### **6. Harmonisation des approches**

- Besoin d'**harmoniser les approches entre les ONG** qui interviennent dans les (mêmes) AMP et promouvoir la mutualisation
- Besoin de rendre l'**interdiction des monofilaments** effective dans toutes les AMP, vu les dégâts causés par ces engins sur les ressources de la biodiversité

### **7. Evaluation de la valeur des AMP**

- Mettre l'accent sur les **potentialités écologiques** (floristiques et animalières) dans l'évaluation de la valeur sociale et économique, et non sur les activités extractives

### **8. Menaces diverses sur la zone côtière**

- Vu les effets de l'**érosion et la salinisation** sur la côte et la vulnérabilité de cet espace, mener une réflexion en vue de rechercher des solutions (p. ex par la promotion de la recherche sur ces thématiques)
- Alimentation en **eau potable** est un problème dans plusieurs AMP (pour cause d'augmentation du niveau de mer, réduction des précipitations). Explorer les alternatives et solutions adaptées aux unes et aux autres en vue de faire face à ce problème

### **9. Sensibilisation et éducation environnementale**

- Renforcer la **sensibilisation au-delà des limites des AMP**, vu l'importance notamment de la migration des pêcheurs
- **Promouvoir l'éducation environnementale**, par exemple au travers de la mise en place de « clubs pour la nature » (environmental clubs) au niveau local.

### **10. Partenariats**

- Développement de **synergies avec les initiatives régionales** telles que le CCLME et la Convention d'Abidjan, en vue d'une plus forte intégration des AMP dans leurs programmes.

### **11. Recommandations au niveau local**

- Promouvoir la protection de la fosse **de Kayar**, étant donné son importance nationale et sous-régionale. Cette AMP sollicite également un appui en termes de plaidoyer auprès des autorités sénégalaises pour l'attribution d'une fréquence à la Radio de Kayar

- Vu la haute richesse en biodiversité d'**Abéné** : appuyer Abéné en vue du renforcement du programme de suivi des tortues marines et de la diffusion des résultats (à travers la collaboration avec des chercheurs)
- Appuyer l'AMP du **Cap Blanc** pour l'élaboration d'un plan de gestion spécifique.

## **2.10. Cérémonie de clôture**

La cérémonie de clôture a été présidée par le président du RAMPAO, M. Mohamoud Youssoûph Diagana, en présence de Mme Sylvie Goyet, directrice générale de la FIBA, M. Alfredo da Silva, président sortant et M. Mathieu Ducrocq, UICN, membre du comité de pilotage du PRCM.

## Annexe 1. Liste de participants

	<b>NOM</b>	<b>INSTITUTION / FONCTION (PAYS)</b>	<b>COORDONNEES (TELEPHONE, MAIL)</b>
1	Wolimata Thiao	AMP Popenguine Sénégal	00221776321971 / 339577251 <a href="mailto:mpopen@gmail.com">mpopen@gmail.com</a>
2	Ibrahima DIAME	PDT Comité de Gestion AMP Bamboung SENEGAL	77 554 84 56 <a href="mailto:diboubamboung@yahoo.fr">diboubamboung@yahoo.fr</a>
3	Castro BARBOSA	Conservateur du Parc N.M Joal viere Poilas	+245 6613580 <a href="mailto:castrobarbosa.2002@yahoo.com.br">castrobarbosa.2002@yahoo.com.br</a>
4	Cara DIEHIUO	Conservateur de l'AMPd'Abéné (Sénégal)	<a href="mailto:caradiedhiou@hotmail.com">caradiedhiou@hotmail.com</a> 00221 775344568
5	Aboubacar OULARÉ	Directeur national BD et AP Directeur national Guinée	<a href="mailto:oulaareaboubacar@yahoo.fr">oulaareaboubacar@yahoo.fr</a> +224 60550260
6	Mohamed Mansaray	Assistant Superintendent, wildlife, conservation and wildlife management unit-Forestry Ministry of agriculture, forestry and food security	+232 76879739 <a href="mailto:mansaray.wildlife@yahoo.co.uk">mansaray.wildlife@yahoo.co.uk</a>
7	Daniel Dauda SIAFFA	Conservation Society of Sierra Leone, Freetown Sierra Leone	+232 76674955 <a href="mailto:ddsiaffaa@yahoo.co.uk">ddsiaffaa@yahoo.co.uk</a>
8	Sonia Elsy Merino	INDP-Mindelo cape verde	<a href="mailto:soniaelsy@yahoo.com">soniaelsy@yahoo.com</a>
9	Graeme Kelleher	Scientific Council, Rampao Australia	61 2 62511402 <a href="mailto:graempa@home.netspeed.com.au">graempa@home.netspeed.com.au</a>
10	Anna Mbenga CHAM	Fisheries senior, Department Fisheries Officer	+220 9930170/788870 <a href="mailto:anna_mbengac@hotmail.com">anna_mbengac@hotmail.com</a>
11	Kawsu JAMMEH	Department of park Warden, Tanbi Wetland Complex	<a href="mailto:kjammehsopee@yahoo.com">kjammehsopee@yahoo.com</a>
12	Alpha Omar JALLOW	Department of Parks & Wildlife Mgt (Director) The Gambia	+220 9916993 <a href="mailto:alphaojay@gmail.com">alphaojay@gmail.com</a>
13	Landing JATTA	Department of parks & wildlife Warden Tanji Bird reserve	+220 7841691 ou 9959305 <a href="mailto:jattalanding@yahoo.co.uk">jattalanding@yahoo.co.uk</a>
14	Lamin SANYANG	Department of Parks and Wildlife MGT	+2207026085

		Warden Niomi National Park	<a href="mailto:lmn_sanyang@yahoo.com">lmn_sanyang@yahoo.com</a>
15	Mawdo JALLOW	Department of park and wildlife management Baobolon Wetland Reserve	+220 3691015 <a href="mailto:mawdoj@gmail.com">mawdoj@gmail.com</a>
16	Abdoulaye DIOP	Département de Thiès Sénégal PDT CMPS AMP cayar	<a href="mailto:ablayelayediop@yahoo.fr">ablayelayediop@yahoo.fr</a>
17	Mamadou Diop THIONE	ACP Bargny Rufisque Sénégal	<a href="mailto:cndspeche@yahoo.fr">cndspeche@yahoo.fr</a> 00221 775069696
18	Michel NDOUR	FRUAM/Pêcheur	<a href="mailto:delta7mndour@yahoo.fr">delta7mndour@yahoo.fr</a> 00221 775498585
19	Dr. Alkaly Doumbouya	CNSHB / République de Guinée	+224 60210871 <a href="mailto:adoubouyah@yahoo.fr">adoubouyah@yahoo.fr</a>
20	Mohamed Lehbib	DAPL/MDEDD/Mauritanie cadre supérieur DAPT	+222 7202802 <a href="mailto:lehbib35@hotmail.com">lehbib35@hotmail.com</a>
21	Adama Mika Fall	DAPL/MDEDD/Mauritanie assistant administratif	+222 6943575 / 4940339 <a href="mailto:f.adama@yahoo.fr">f.adama@yahoo.fr</a>
22	Fernado Biag	IBAP/ Directeur PNIC-G.Bissau	<a href="mailto:fbiag@hotmail.com">fbiag@hotmail.com</a>
23	Antoine Da Silva	IBAP/ Directeur PND-G.Bissau	<a href="mailto:anhimasil@yahoo.es">anhimasil@yahoo.es</a> +245 6727092
24	Ousmane Kane	DPN/Sénégal	<a href="mailto:oussou77@hotmail.com">oussou77@hotmail.com</a>
25	Moustapha Mbaye	DPN/Sénégal	<a href="mailto:aichayacine@hotmail.com">aichayacine@hotmail.com</a>
26	Boucar Ndiaye	DPN/Sénégal	<a href="mailto:bendiay@yahoo.fr">bendiay@yahoo.fr</a>
27	Justino Biai	IBAP/Guinée Bissau	+245 6608492 <a href="mailto:biaijustino@yahoo.com.br">biaijustino@yahoo.com.br</a> , <a href="mailto:justino.biai@iucn.org">justino.biai@iucn.org</a>
28	Taibou Ba	CSE/Sénégal ; Chargé de projets	+221 77 552 52 27 <a href="mailto:taibou@cse.sn">taibou@cse.sn</a>
29	Mallé Diagana	WWF Wamer- Coordinateur de projet	77 379 20 47 <a href="mailto:mdiagana@wwfsenegal.org">mdiagana@wwfsenegal.org</a>
30	Nelson Dias	UICN Guinée Bissau	+245 5803840 <a href="mailto:nelson.gons.dias@iucn.org">nelson.gons.dias@iucn.org</a>
31	Pierre Campredon	UICN Guinée Bissau	+245 5803841 <a href="mailto:pierre.campredon@iucn.org">pierre.campredon@iucn.org</a>
32	Augusta Henriques	Tiniguena-Guinée Bissau	+245 3251906 <a href="mailto:tiniguena_gb@hotmail.com">tiniguena_gb@hotmail.com</a>

33	Salatou Sambou	Kawawana Sénégal	<a href="mailto:salatusambou@hotmail.com">salatusambou@hotmail.com</a>
34	Asma M/Sidi	PNBA Mauritanie	<a href="mailto:asma_sidi@yahoo.fr">asma_sidi@yahoo.fr</a>
35	Ould Ahmed Deidy El Hadramy	PNBA-CC Mauritanie	<a href="mailto:adhadramy@yahoo.fr">adhadramy@yahoo.fr</a>
36	Mohamadou Youssouf Diagana	Directeur PNBA / Mauritanie	+2226495246 <a href="mailto:mayoussouf@hotmail.com">mayoussouf@hotmail.com</a>
37	Jo Mulongoy	CBD Secrétariat, Directeur /Division Scientifique Et Technique, Montréal, Canada	0015142877027 <a href="mailto:jo.mulongoy@cbd.int">jo.mulongoy@cbd.int</a>
38	Tomane Camara	AD-Assais para o desenvolvimento/Directeur de programmes	002453251365 tel/fax 002455803232 <a href="mailto:tomane.camara@gmail.com">tomane.camara@gmail.com</a>
39	Abdou Karim Sall	AMP Président Sénégal	00221 773169660 / 77 950 09 63 <a href="mailto:Abdou-karim-sall@yahoo.fr">Abdou-karim-sall@yahoo.fr</a>
40	Amilton CM.Martins	Vice Presidente Associao de Pescadores Sao Pedro/Sao Vicente - AMP Santa Lucia	00238 2310962-2328065 Cell : 2310987-9966563 <a href="mailto:tonamartins2207@yahoo.com">tonamartins2207@yahoo.com</a>
41	Grazia Borrini Feyerabend	UICN-CEESP	+41 218260024 <a href="mailto:gbf@cenesta.org">gbf@cenesta.org</a>
42	Philippe Tous	CSRP/ coordinateur Projet	(221)338640475 <a href="mailto:philippe.tous@gmail.com">philippe.tous@gmail.com</a>
43	Abdallahi Magrega	CP/PND	226004536 <a href="mailto:abdmag@hotmail.com">abdmag@hotmail.com</a>
44	Mamadou Niane	Weslands International Afrique	(221) 774507841 <a href="mailto:mniane@wetlands.sn">mniane@wetlands.sn</a>
45	Renaud Bailleux	Coordinateur de projet CSRP/UICN	221772314340 <a href="mailto:renaud.bailleux@iucn.org">renaud.bailleux@iucn.org</a>
46	Granier Laurent	Consultant RAMP AO	<a href="mailto:laurent@ecocy.net">laurent@ecocy.net</a> +33 627654327
47	Bocar Kanté	Consultant RAMP AO	<a href="mailto:bokante@gmail.com">bokante@gmail.com</a> 33(0)638106823
48	Jean-Baptiste Routier	Consultant FIBA	<a href="mailto:jean-baptiste.routier@onf.fr">jean-baptiste.routier@onf.fr</a>

49	Remi Grovel	Consultant FIBA	<a href="mailto:Remi.grovel@free.fr">Remi.grovel@free.fr</a> 33(0)471500776
50	Marie Romani	MedPan / secretaire Exécutif	<a href="mailto:marie.romani@medpan.org">marie.romani@medpan.org</a> +33(0)681756178
51	Ebaye Mohamed Mahmoud	Directeur Adjoint PNBA Mauritanie	<a href="mailto:ebaye.mhd@yahoo.fr">ebaye.mhd@yahoo.fr</a> +226081533
52	Pablo Chavance	UICN	<a href="mailto:pablo.chavance@iucn.org">pablo.chavance@iucn.org</a>
53	Chloé Joyeux	The Environment and development Group (Grande Bretagne)	<a href="mailto:cjoyeux@edg.co.uk">cjoyeux@edg.co.uk</a>
54	Thomas Binet	University of Portsmouth	<a href="mailto:thomas.binet@port.ac.uk">thomas.binet@port.ac.uk</a>
55	Pierre Failler	University of Portsmouth	<a href="mailto:pierre.failler@port.ac.uk">pierre.failler@port.ac.uk</a>
56	Thierry Renaud	Fondation Mava	<a href="mailto:thierry.renaud@fondationmava.org">thierry.renaud@fondationmava.org</a>
57	Mathieu Ducrocq	UICN	<a href="mailto:mathieu.ducrocq@iucn.org">mathieu.ducrocq@iucn.org</a>
58	Catherine Gabrié	Consultant RAMP AO	<a href="mailto:c.gabrie@free.fr">c.gabrie@free.fr</a>
59	Souadou Ndiaye	Chargée de la base de données et du système d'information du RAMP AO	<a href="mailto:souadou35@yahoo.fr">souadou35@yahoo.fr</a>
60	Sokhna Ndiaye	Assistante de programme AMP FIBA	<a href="mailto:sokhna.ndiaye@yahoo.fr">sokhna.ndiaye@yahoo.fr</a> 0022133 869 02 88
61	Julien Semelin	Chargé de projets FIBA	<a href="mailto:semelin@lafiba.org">semelin@lafiba.org</a>
62	Emanuel Ramos	FIBA Guinée Bissau	<a href="mailto:ramosemanuel@yahoo.com">ramosemanuel@yahoo.com</a>
63	Charlotte Karibuhoye	Coordinatrice de programme AMP /FIBA	<a href="mailto:karibuhoye@lafiba.org">karibuhoye@lafiba.org</a> . 0022133 869 02 88

## Annexe 2. Agenda

Journée 1 : Vendredi 02/07/2010

Présidence : Alfredo da Silva

	<p>Cérémonie d'ouverture</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mot de bienvenue du président sortant (Alfredo S. da Silva)</li> <li>- Interventions de : Ahmed Senhoury, Directeur du PRCM M. Mulongoy, Directeur technique et scientifique de le CBD Sylvie Goyet, Directrice de la FIBA</li> <li>- Ouverture officielle : Ministre de l'environnement de la RIM</li> <li>- Signature de la Déclaration formelle de reconnaissance du RAMP AO</li> <li>- Retrait des officiels</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pause café</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation et discussion de la révision des statuts</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pause déjeuner</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation et discussion de la révision des statuts et adoption</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Election du nouveau président du RAMP AO</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Clôture première journée</li> </ul>

Journée 2 : Samedi 03/07/2010

Présidence : Mohamadou Youssouf Diagana

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation et discussion du rapport du Secrétariat</li> </ul>		
	Réunion du groupe des membres de plein droit AMP	Rencontres/Echanges entre les membres associés et partenaires	Session du conseil scientifique du RAMP AO
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du rapport des Membres de plein droit et discussions</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pause café</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Résultats des analyses préliminaires des lacunes du RAMP AO               <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Introduction Catherine Gabrié (consultante RAMP AO)</li> <li>b. Présentation des résultats préliminaires de l'analyse des lacunes écologiques du RAMP AO (FIBA/CSE) + discussion</li> </ol> </li> <li>Discussions</li> </ul>		

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des résultats préliminaires de l'étude sur la valeur économique et sociale des AMP (Univ de Portsmouth) + Discussions</li> <li>- Présentation sur les résultats préliminaires de l'étude sur le financement durable des AMP (UICN) + discussions</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de l'étude d'opportunités carbone dans les AMP d'Afrique de l'Ouest + discussions sur les mécanismes financiers des marchés carbone et outils REDD+ (ONFI)</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pause déjeuner</li> </ul>	
	Session du groupe des Membres de plein droit (suite) <hr/> Présentation Med Pan (pour les membres associés)	Réunion du Conseil scientifique
	AG plénière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des décisions et de recommandations des Membres de plein droit et des discussions du conseil scientifique</li> <li>- Discussions</li> </ul>	
	pause café	
	Session du groupe des membres associés	Présentation Med Pan (pour les membres de plein droit)
	AG plénière : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Désignation membres du conseil scientifique</li> <li>2. Présentation du rapport du groupe des membres associés</li> <li>3. Discussions</li> <li>4. Adoption des résolutions de l'assemblée générale</li> <li>5. clôture</li> </ol>	

### **Annexe 3. Statuts révisés du RAMP AO (Tels qu'adoptés par l'AG du 2 juillet 2010)**

#### **Chapitre I : Le Réseau (Forme et dénomination – Finalité - Objectifs - Siège – Durée)**

##### Article 1 - Forme et dénomination

Il est créé un Réseau régional volontaire d'Aires Marines Protégées (AMP) dénommé « Réseau régional des Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest » ou « RAMP AO » (ci-après « le Réseau »)

##### Article 2 - Finalité

Assurer, à l'échelle de l'écorégion marine de l'Afrique de l'Ouest (ci-après « la région »), constituée de la République Islamique de Mauritanie, de la République du Sénégal, de la République de Guinée, de la République de Guinée-Bissau, de la République de Gambie, de la République du Cap-Vert et de la République de Sierra Léone, le maintien d'un ensemble cohérent d'habitats critiques nécessaires au fonctionnement dynamique des processus écologiques indispensables à la régénération des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité au service des sociétés par la mise en place et le fonctionnement d'un réseau d'AMP.

##### Article 3 - Objectifs

- a. Mettre en réseau un ensemble d'AMP représentatives d'écosystèmes et habitats critiques nécessaires au renouvellement des ressources halieutiques, à la réhabilitation et à la restauration de ces habitats critiques et à la conservation de la biodiversité ;
- b. Promouvoir l'échange et l'apprentissage mutuel entre les membres dans les domaines liés à la gestion des AMP ;
- c. Créer des synergies entre les AMP sur des sujets d'intérêt commun en vue notamment d'économies d'échelle ;
- d. Rendre fonctionnelles et opérationnelles les AMP de la région pour une gestion durable des ressources naturelles de la zone côtière et marine, le développement socio-économique et la valorisation des activités culturelles ;
- e. Promouvoir l'émergence de nouvelles AMP dans la région ;
- f. Renforcer les capacités mutuelles en matière de gestion, de plaidoyer, de défense des intérêts et de représentation des AMP de la région dans le cadre international.

##### Article 4 - Siège :

Le Siège du secrétariat du réseau est provisoirement rattaché à la coordination de la composante conservation du Programme Régional Côtier et Marin (PRCM) logé au Bureau national de l'UICN au Sénégal, à Dakar. Le Siège définitif du Secrétariat fera l'objet d'une décision de l'Assemblée générale.

##### Article 5 – Durée et dissolution :

Le réseau est officiel jusqu'à sa dissolution par vote de deux tiers de ses Membres en Assemblée Générale ou par décision judiciaire de l'ensemble des Etats signataires de la déclaration de reconnaissance du RAMP AO.

#### **Chapitre II : Les Membres (Composition – Adhésion – Droits et Obligations, Exclusion)**

Le réseau se compose de Membres de plein droit et de Membres associés dont les critères d'adhésion, les droits et les engagements sont réglés par le présent Chapitre.

##### Article 6 – Membres de plein droit et Membres associés

Les Membres du réseau sont constitués des Membres de plein droit et des Membres associés.

1. Les Membres de plein droit sont :

- (i) Les AMP qui figurent dans la Stratégie Régionale pour les Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest et

(ii) Les AMP respectant l'ensemble des critères suivants :

- Appartenir à l'écorégion marine de l'Afrique de l'Ouest;
- Présenter une importance écologique significative;
- Avoir une reconnaissance officielle accompagnée des limites géographiques et des objectifs de gestion. Pour les AMP communautaires et les « aires du patrimoine communautaires », cette reconnaissance peut prendre la forme d'une décision des autorités locales décentralisées ou coutumières;
- Disposer d'une structure de gestion/gouvernance opérationnelle et fonctionnelle ;
- Disposer de rapports d'activité annuels ;
- Disposer au moins d'un plan de gestion et/ou d'aménagement adopté ou, à défaut, en cours de finalisation dans l'année suivant son adhésion au réseau sous peine d'exclusion et/ou d'un plan d'activité pluriannuel.

2. Les Membres associés sont des ONGs (Organisations Non Gouvernementales), acteurs de la société civile intéressés, de la recherche, des gouvernements, des bailleurs de fonds, des projets et tout individu ou organisation intéressé à la mise en œuvre des actions du réseau.

#### Article 7 - Adhésion

L'adhésion des nouveaux membres de plein droit et de membres associés est soumise au vote du groupe des Membres de plein droit réunis en marge des sessions plénières de l'Assemblée générale. Les membres de plein droit et les membres associés candidats peuvent y défendre leur candidature. Cette dernière s'effectue sur la base des formulaires d'adhésion disponibles auprès du Secrétariat du RAMPAO.

#### Article 8 - Droits de vote des membres

Seuls les Membres de plein droit bénéficient d'un droit de vote à l'Assemblée Générale, sur les matières et selon les modalités prévues à l'article 11.b.

#### Article 9 - Obligations

Dans le cadre de la Charte et des Statuts du Réseau, les Membres s'engagent notamment à :

- i) Fournir des informations sur les AMP ;
- ii) Communiquer entre AMP ;
- iii) Se porter assistance mutuelle
- iv) Donner leur concours individuel dans les démarches d'intérêt du Réseau
- iii) Appuyer les réseaux nationaux d'AMP ;
- iv) Accueillir des réunions et/ou visites d'échange d'autres membres du Réseau ;
- v) Participer aux efforts de communication du Réseau ;
- vi) S'engager à respecter les décisions consensuelles relatives à l'harmonisation des procédures et critères définis dans le cadre du Réseau ;
- vii) Accepter le principe d'évaluations conjointes périodiques ;
- viii) Contribuer à améliorer l'effectivité et l'efficacité des AMP.
- ix) Contribuer financièrement au fonctionnement du réseau.

L'Assemblée Générale déterminera le montant des contributions financières des membres de plein droit et associés ainsi que les autres obligations de toute nature des membres.

#### Article 10 - Exclusion

Sur la base du rapport préparé par le Secrétariat, les Membres de plein droit contrôlent le respect des conditions d'adhésion par les Membres et statuent, au besoin, sur l'exclusion des Membres.

### **Chapitre III : Structures et fonctionnement du Réseau**

L'Assemblée générale est constituée des membres de plein droit et membres associés et a pour mandat d'adopter les décisions nécessaires à la réalisation des objectifs du réseau.

## Article 11 - l'Assemblée Générale

### a. Election du / de président(e) :

Le (la) président(e) de l'Assemblée Générale est le (la) président (e) du RAMPAO.

Le président de l'Assemblée Générale, nommé de façon rotative par consensus de l'assemblée générale du RAMPAO, est issu du pays d'accueil de l'Assemblée Générale, pour une durée de 18 mois.

Les dépôts de candidature à la Présidence au Secrétariat du réseau ont lieu deux semaines au moins avant le jour de la désignation du Président.

Seule une autorité représentant légitime d'une AMP peut exercer cette fonction.

Le président de l'assemblée générale exerce également la présidence du groupe des Membres de plein droit.

### b. Réunions de l'Assemblée Générale :

Les réunions de l'Assemblée Générale se tiennent en session ordinaire tous les 18 mois et en session extraordinaire sur proposition du Secrétariat à l'Assemblée Générale.

Ces réunions se divisent en sessions plénières et en sessions de groupe, selon le schéma suivant :

1. Une fois procédé à l'élection de la présidence, le Secrétariat du Réseau présente son rapport, notamment l'avancement de son plan d'action et de son budget ainsi que toute communication utile en session plénière d'ouverture de l'Assemblée Générale.

2. Les AMP réunies en marge des sessions plénières de l'assemblée générale au sein du groupe dit « groupe des membres de plein droit » :

- fixent par vote les priorités et les actions du réseau sur la base des besoins régionaux, nationaux et locaux identifiés et des propositions du Secrétariat ;
- valident par vote le budget de fonctionnement du Réseau et les projets de soutien spécifiques aux actions du réseau ;
- vérifient le paiement des contributions financières des membres ;
- statuent par vote sur les demandes d'adhésion et sur les exclusions ;
- évaluent la mise en œuvre des priorités et actions exécutées ou en cours sur la base des informations fournies par le Secrétariat
- Adoptent par vote toute autre décision ou recommandation utile
- consignent les éléments ci-dessus dans une liste de décisions et de recommandations portées à la connaissance de l'assemblée générale plénière.

3. Les membres associés, réunis en marge des sessions plénières de l'Assemblée Générale postérieurement à la rencontre des membres de plein droit, au sein du groupe dit « groupe des membres associés », :

- discutent, prennent acte, s'engagent, appuient, participent ou collaborent à la mise en œuvre des priorités et actions fixées par les Membres de plein droit dans leurs recommandations ;
- consignent leurs déclarations, leurs demandes et leurs engagements dans une liste de décisions et de recommandations portées à la connaissance de l'assemblée générale plénière.

4. Ensemble, le « groupe des membres de plein droit » et le « groupe des membres associés » échangent en assemblée générale plénière sur la base de leurs décisions et recommandations respectives et sur la base du rapport d'exécution du Secrétariat. Ils élaborent conjointement et consensuellement les résolutions de l'assemblée générale.

### c. Décisions par vote :

A l'exception de l'élection de la Présidence de l'Assemblée Générale et de la modification des statuts du réseau prise consensuellement ou à défaut à la majorité simple des membres présents lors de l'Assemblée générale Plénière, chaque AMP bénéficie d'une seule voix pour les décisions adoptées par vote lors des sessions du Groupe des Membres de plein droit. Lorsqu'une AMP est légitimement

et raisonnablement représentée par plus d'une personne ou organisation au sein de l'assemblée générale (par exemple un conservateur et un président de comité de gestion), celles-ci doivent préalablement se consulter afin de définir une voix commune pour l'expression de leur droit de vote. Les décisions se prennent à la majorité absolue des 2/3 des AMP, à défaut à la majorité simple. Le Président a une voix prépondérante.

#### Article 12 - Le Secrétariat du Réseau

##### a. Attributions:

Le/la Secrétaire :

- (i) Anime et assure le fonctionnement administratif et la communication au sein du Réseau au jour le jour ;
- (ii) Prépare des propositions d'agenda et d'ordre du jour des assemblées générales du réseau à soumettre à l'Assemblée Générale ;
- (iii) Prépare le budget de fonctionnement du réseau et des projets de soutien spécifiques aux actions de renforcement des capacités du réseau dont il assure le suivi financier. [Ce dernier sera exécuté conformément aux règles de fonctionnement du PRCM notamment en ce qui concerne le rapportage et les audits financiers] ;
- (iv) Est responsable de la préparation et de l'organisation des réunions de l'Assemblée Générale ;
- (v) Est responsable de l'élaboration des rapports et autres documents relatifs au Réseau dont elle rend compte à l'Assemblée Générale ;
- (vi) Assure le suivi de la mise en œuvre des décisions (recommandations des groupes et résolutions de l'Assemblée Générale plénière), en prenant en compte les avis du Conseil Scientifique ;
- (vii) L'animateur (trice) de la composante AMP fournit l'assistance technique au Secrétaire et au Réseau.

##### b. Composition :

Dans une première phase le Secrétariat sera composé du Secrétaire du Réseau et de l'animateur (trice) de la composante AMP du PRCM, sous l'autorité du président de l'Assemblée Générale.

c. Les attributions, la composition et les modalités de fonctionnement du Secrétariat seront adaptées aux évolutions du RAMP AO.

#### Article 13 - Le Conseil Scientifique

##### a. Fonctions:

Le Conseil Scientifique donne des avis techniques et scientifiques au Réseau dans l'identification des priorités d'intérêt commun, en relation avec la finalité et les objectifs du Réseau.

La consultation du conseil est effectuée par les membres de plein droit sur les questions qu'il juge nécessaires. ]

##### Composition :

Le Conseil Scientifique se compose d'un minimum de six (06) personnes dont au moins trois travaillent dans la sous région ouest africaine, des personnalités connues et reconnues pour leurs compétences et leur expérience dans des domaines liés à la conservation et la gestion des ressources naturelles marines et côtières.

Les disciplines et le nombre des membres du conseil scientifique pourront être adaptés aux évolutions du RAMP AO sur proposition du Secrétariat.

##### c. Réunions :

Les réunions du Conseil Scientifique se déroulent tous les 18 mois, à l'occasion de l'Assemblée Générale.

La présidence est élue par ses pairs et renouvelée à l'occasion de chaque réunion.

Mais les membres du conseil scientifique peuvent se réunir de leur propre initiative ou sur invitation du Secrétariat en utilisant les nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

En outre, les Membres du Conseil scientifique peuvent assister à la réunion des Membres de plein droit et formuler tout avis pour lequel ils seront sollicités.

d. Mandat :

Le mandat des conseillers scientifiques est de 36 mois.

Les Membres du CS sont nommés par l'AG ordinaire sur la base des candidatures reçues par le Sec. qui fournit les éclairages nécessaires à leur appréciation. /

Le renouvellement des membres du Conseil Scientifique est voté à la majorité simple des Membres présents à la première session plénière de l'Assemblée Générale tous les 36 mois sur proposition du Secrétariat. Les membres du conseil scientifique peuvent se représenter à l'issue de leur premier mandat.

#### Article 14 – Ressources et Gouvernance

- a. Les ressources allouées au RAMP AO, par les contributions des membres de plein droit et des membres associés, sont destinées au seul fonctionnement de ses organes (Secrétariat, Assemblée Générale et Conseil Scientifique) et au financement de projets de soutien spécifiques aux actions de renforcement des capacités du réseau. Ces ressources sont administrées par le Secrétariat ;
- b. D'autres actions d'intérêt régional, national ou local identifiées par le RAMP AO pourront recevoir le soutien direct, de Membres Associés du réseau, dans le cadre de financements, d'appuis, de projets ou de programmes d'appui direct.

Dans ce cas, les bailleurs de fonds ou les porteurs de projets se mettent directement en rapport avec les prestataires de service, exécutants, membres de la société civile, bureau d'étude, consultant, etc. éligibles pour leur exécution. En aucun cas ce type de financement ne transitera par le réseau ou par l'un de ses organes, ces derniers étant seuls chargés du suivi de l'exécution de ses priorités et de la réponse aux besoins exprimés. Pour ce type de financement, une simple note d'information sur la nature des activités et sur leur état d'exécution sera remise par l'AMP bénéficiaire au Secrétariat du réseau au moins 2 (deux) mois avant la tenue de ses assemblées générales.

- c. Ces financements ne préjugent pas des autres appuis que les AMPs pourront recevoir à titre individuel, notamment dans le cadre du PRCM.

Article 15 – Décision sur le budget de fonctionnement du Réseau et sur les projets de soutien spécifiques aux actions de renforcement des capacités du réseau

A chaque assemblée générale, le Secrétariat prépare une proposition de budget pour le fonctionnement du réseau et sur les projets de soutien spécifiques aux actions de renforcement des capacités du réseau prenant en considération les disponibilités existantes et la soumet à l'appréciation des Membres réunis en Assemblée Générale.

#### Article 16 : Transparence dans l'utilisation du budget

Le Secrétariat présente à chaque Assemblée Générale un rapport financier contenant les comptes et états financiers du budget.

### **Chapitre 4 : Dispositions diverses et finales**

#### Article 17 - Détachement de personnel

Pour des raisons d'efficacité de la coordination, le/la secrétaire du Réseau sera, dans une première phase, attaché/e de préférence au bureau de la composante AMP du PRCM.

#### Article 18 - Entrée en vigueur des statuts

Les présents Statuts modifiés entreront en vigueur au jour de leur adoption consensuelle, ou à défaut par vote à la majorité simple, de l'Assemblée Générale plénière regroupant au moins 13 Membres de plein droit.

Article 19 : Administration provisoire [article à valeur historique]

L'assemblée constituante est formée par les Membres de plein droit et les membres associés sous condition d'acceptation de leur demande d'adhésion aux présents Statuts ainsi qu'à la charte du Réseau déposés auprès du Secrétariat par un Comité Constituant tel que formé à la deuxième réunion du RAMPAO (Hôtel océan, Dakar, octobre 2006).

De nouveaux Membres de plein droit et les Membres associés sont nommés par décision de l'Assemblée Constituante sur la base de l'examen de leur candidature et de leur adhésion aux présents Statuts ainsi qu'à la charte du Réseau déposés auprès du Secrétariat. Ensemble ils forment la première Assemblée Générale régulière.